

*Direction générale de l'aviation civile***Décision du 13 février 2004 portant délégation  
de signature du directeur général de l'aviation civile**NOR : *EQUA0410061S*

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu le décret du 27 juillet 2000 autorisant le directeur général de l'aviation civile à déléguer sa signature ;

Vu le décret du 25 juillet 2002 portant nomination du directeur général de l'aviation civile ;

Vu la décision du 2 août 2002 portant délégation de signature du directeur général de l'aviation civile,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 3 de la décision du 2 août 2002 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Desjardins (Michelle), la délégation prévue à l'article précédent est exercée par M. Bigand (Christophe), administrateur civil.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Desjardins (Michelle) et de M. Bigand (Christophe), la délégation prévue à l'alinéa précédent est donnée à M. Cussonnier (Jean-Claude), inspecteur des impôts. »

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

*Le directeur général de l'aviation  
civile,*  
M. Wachenheim